

de bien, relativement à notre développement, et avec lequel nos rapports sont si importants.

Je suis vraiment très heureux d'apprendre, M. l'Orateur, que des arrangements aient été faits, arrangements que le gouvernement croit pouvoir, avec confiance, soumettre au parlement, pour régler toutes les questions en litige entre la province de la Colombie-Britannique et la Confédération. Il serait tout à fait prématuré de discuter, en détail, les arrangements particuliers touchant lesquels les documents ne nous sont pas soumis, mais au sujet desquels, nous a-t-on dit, nous aurons certainement avant peu des informations complètes.

Je me suis cependant un peu égayé en remarquant le principe sur lequel ce règlement, dans son caractère principal, est basé, tel qu'il a été publiquement annoncé par le délégué de l'administration de la province de la Colombie-Britannique. J'aurais supposé que le règlement eût été basé sur un examen judicieux et libéral de ce qu'étaient les réclamations de la Colombie-Britannique contre le Canada, mais je vois qu'il n'en a pas été ainsi,—qu'il l'a été sur d'autres considérations, sur les raisons des réclamations qu'avaient la ville de Victoria contre le premier ministre.

Je lis dans le compte-rendu fait du discours prononcé à Victoria par le ministre de la justice, et dans lequel il a annoncé ce résultat :

“Quant au bill relatif au règlement, comme l'appelle l'administration locale, sir Alexander Campbell a assuré la députation, répétant ce qu'avait dit son collègue, sir John A. Macdonald, que le gouvernement fédéral a l'intention arrêtée de voir à ce que la ligne entre Esquimalt et Nanaimo soit construite. Sir John A. Macdonald considère qu'il doit cela à Victoria, pour la confiance que les électeurs ont mise en lui lorsqu'ils l'ont élu leur représentant.”

M. l'Orateur, un honnête homme paie ses dettes, mais il les paie de son propre argent. Mais l'honorable monsieur propose que ses dettes, contractées dans les collèges électoraux qui l'honorent de leur confiance, soient soldées à nos dépens, et ceci est formellement annoncé dans la discussion qui se termine par le règlement qu'on va nous soumettre.

Je me suis aussi un peu égayé en remarquant que l'arrangement implique une renonciation en faveur des Américains. Je vois qu'une compagnie puissante est constituée pour la construction de la voie ferrée de l'île, et qu'elle est composée de plusieurs magnats très bien connus de réputation, et qui, l'honorable député de Glengarry sera peut-être surpris de l'apprendre, ont des intérêts dans le chemin de fer rival — le “Union Pacific Railway.” J'y trouve le nom de C. B. Huntingdon, de M. McGregory, de M. Stanford. J'y vois des noms bien connus de la plupart d'entre nous comme étant ceux de magnats de la côte du Pacifique—qui sont virtuellement rois de cette contrée par leurs intérêts dans le chemin de fer du Pacifique—avec lesquels les honorables ministres passent des contrats et à qui ils proposent de céder les terrains houillers et divers privilèges se rattachant à la construction de la voie ferrée. Ce sont, je n'en doute pas, des personnes avec lesquelles il est commode de faire des affaires, comme le prouve la publication de la correspondance récente relative au chemin de fer du Pacifique, et j'espère que l'honorable monsieur a pris un soin extrême de prévenir son collègue, lorsqu'il traitait avec ces messieurs—dont j'ai une partie des lettres, et je lirais ces dernières si je n'avais pas d'autres questions importantes à discuter—de le prévenir qu'il ne devait pas arriver au Canada ce qui a eu lieu dans les négociations de chemins de fer que les mêmes hommes avaient faites dans le pays voisin.

Le discours du trône parle du Nord-Ouest, et la seule mention qui y soit faite de la condition générale de cette région a trait à l'augmentation rapide qu'il y a eue de la population, et que l'on dit nécessiter de nouvelles modifications de quelques-unes des lois qui se rapportent au territoire.

M. BLAKE.

Mais les honorables messieurs à qui le tableau a été fourni dans cette circonstance ont eu, je crois, à ce sujet, raison de se plaindre, parce que précédemment le tableau contenait les chiffres relatifs à l'immigration au Nord-Ouest. Les années passées, on nous disait de bonne heure, par l'ordre que ces honorables messieurs recevaient du gouvernement, quels étaient les chiffres pour l'année. Nous ne les avons pas pour cette année.

On nous a donné des chiffres ronds ; on nous a fourni des chiffres relativement à l'immigration provenant des Etats-Unis, mais on ne nous dit pas quelle a été l'augmentation de la population du Nord-Ouest. Est-ce de ma part manquer de charité que de supposer que c'est dû au fait que les chiffres l'an dernier n'ont pas été justifiés par les résultats ? Est-ce parce qu'il y aurait un contraste désagréable entre les résultats et les chiffres de 75,000, sans compter l'immigration irlandaise en masse dont on parlait, laquelle, nous disait-on, se porterait vers le Nord-Ouest l'an dernier. Je crois que nous pourrions savoir, même aujourd'hui, si l'honorable monsieur a pris pour le mesurage de la partie aujourd'hui établie de cette région, les mesures qu'on le pressait d'adopter depuis deux ou trois ans, et qu'il m'a promis très franchement l'an dernier qu'il ferait exécuter. Jusqua présent j'ai cru, comme je l'ai dit précédemment, que le système de calcul d'après lequel il a procédé est purement spéculatif et ne donnait pas un état de ce qu'était réellement l'établissement du pays.

J'ai déjà dit que nous n'avons pas les chiffres, et, par conséquent, on ne nous a pas appris combien avait été rapide cette augmentation qui se rattache à cette législation, bien que le discours du Trône nous ait dit que la population augmente rapidement, et bien que les honorables ministres aient été informés des chiffres relatifs à d'autres parties du pays.

Comme je l'ai déjà déclaré, il n'y a rien autre chose au sujet du Nord-Ouest, mais on aurait dû en dire beaucoup plus, et c'est ici que je me plains un peu du silence de ceux qui ont proposé d'approuver ce dernier, de même que je me plains de l'absence d'un état dans l'adresse même. Nous savons qu'il y a davantage à dire sur le Nord-Ouest ; nous savons qu'il y a du désappointement, qu'il y a là de l'agitation et des difficultés ; nous savons que du mécontentement et du trouble y sont créés par plusieurs choses que nous avons signalées il y a un an, que nous avons signalées depuis plusieurs années comme tendant à produire du mécontentement dans le pays, et qu'il n'est pas dit un seul mot de la tâche qui sera dévolue à ce parlement, d'étudier ces grandes questions et de veiller à ce qu'un remède soit appliqué aux causes de ce mécontentement, autant qu'il sera possible d'y remédier.

Les honorables ministres diront peut-être : non ; ce n'est rien, c'est simplement une tempête dans un verre d'eau ; ce n'est pas grave. Mais je remarque que le premier ministre de cette province, un ami des honorables députés qui siègent à la droite de cette Chambre, a dit, il y a quelques jours à peine, dans un discours qu'on rapporte comme ayant été prononcé à l'un des banquets que l'on donne, à Winnipeg, aux membres du parlement, et dont l'honorable député de Provencher (M. Royal) était l'heureux hôte, banquet qui a été immédiatement suivi d'un autre auquel a pris part l'honorable député de Wellington—je remarque, dis-je, que l'on prête au premier ministre de la province les paroles suivantes, prononcées le 9 de janvier :

“ Nous sommes aujourd'hui à la veille d'une crise dont nous devons sortir dans une condition meilleure ou pire. Cependant, tant que les masses ne connaîtront pas la situation, elles ne se lèveront pas pour soutenir leurs droits. Il est venu le jour où Manitoba doit être placé sur un pied d'égalité avec les autres provinces de la Confédération.”

Faisant allusion au cri que le Manitoba est choyé et dorloté, il a dit :

“ Il ne s'écoule pas trois mois après l'arrivée dans la province d'un nouveau détachement d'immigrants sans que celui qui avait auparavant